

Sujet : [INTERNET] Non à l'usine de bitume de Roquefort des Corbières.

De : PATRICK BOISSIERE <patrickboissiere11@yahoo.com>

Date : 22/09/2019 23:53

Pour : "pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr" <pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

A l'heure de la transition écologique, de l'alimentation bio, de la mise à l'index des véhicules polluants, du respect des nappes phréatiques et de l'environnement en général, il est envisagé d'installer une usine "provisoire" sans qu'aucune date butoir n'ait été définie ce qui laisse la porte ouverte à beaucoup d'abus. S'alignant sur la toute récente législation qui exonère toute entreprise de ce genre d'activité, de prises de garanties sérieuses quant à l'impact tant environnemental qu'humain en dessous du seuil de production de 1500 tonnes, cette usine curieusement produirait 1500 tonnes, pas une de plus.

Outre cette "coïncidence", aucun contrôle par un organisme indépendant ou même les citoyens n'est prévu ce qui laisse les mains totalement libre à l'entreprise qui fixera sa production à son bon vouloir sans aucune limite. Dans ces conditions les conséquences pourraient s'avérer dramatiques et un scandale de santé publique pourrait éclater nécessitant dans ce cas des recherches de responsabilités.

Il n'est pas responsable de former sa décision sur des simples affirmations sans base scientifique faites par la direction de l'entreprise qui on s'en doute est plus préoccupée par ses performances économiques que par les drames qu'elle pourrait semer au sein des populations environnantes.

De telles implantations d'entreprises ont déjà eu lieu en France près de zones résidentielles et on en connaît les conséquences : ce sont des faits et non pas des affirmations gratuites.

Il ne me paraît pas possible que dans ces conditions vous puissiez donner votre aval car j'ose espérer que vous avez aussi un cœur, une famille des enfants. Vous ne pourriez pas dire "on ne savait pas", vous ne pourriez pas vivre l'âme en paix. Et même si ce n'était pas le cas, le principe de précaution très largement admis vous l'interdirait.

Père de 3 enfants, je n'aurais de cesse à mettre toute mon énergie pour demander que justice soit faite si l'un des miens venait à être touché dans son intégrité physique, le rapport de cause à effet étant facilement démontrable compte tenu des données déjà recueillies.

Un citoyen à qui il reste encore un peu de confiance aux rares décisionnaires, et il en existe, qui privilégie leur bonne conscience à leur carrière politique ou professionnelle en se mettant au service de la collectivité et en ayant parfois le courage de se mettre eux-mêmes en péril.

Vous priant d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon plus grand respect.